

Commission Recherche
Séance plénière du Mardi 4 Octobre 2016 à 14h.
Relevé de décisions

1. **Vote du procès-verbal de la réunion du 14 Juin 2016. Approuvé à l'unanimité**
2. **Informations du Président. Pas de vote.**
3. **Campagne d'Evaluation HCERES (information). Pas de vote.**
4. **Désignation d'une Personnalité extérieure par la Commission Recherche sur proposition du Président, en remplacement de Catherine DARGEMONT, démissionnaire pour cause de risque de conflit d'intérêt. Point reporté à la Commission Recherche du 29/11/2016.**
5. **Présentation de la Fédération de Recherche « Centre Interdisciplinaire Chimie Biologie – Paris » (CICB – Paris) (FRE 3567). Pas de vote.**
6. **Examen de la création du pôle Ethique et Intégrité Scientifique. Approuvé à l'unanimité. Délibération n°CR-2016-027.**
7. **Concernant les Conseils des Ecoles Doctorales :**
 - **7.1.** Mise en place de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat : modification de la composition du Conseil de l'Ecole Doctorale ED 262 « Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion »
 - **7.2.** Changement du représentant de l'université Paris Descartes au Conseil de l'Ecole Doctorale ED 393 « Pierre Louis de Santé Publique : Epidémiologie et Sciences de l'Information Biomédicale » de l'Université Pierre et Marie Curie : proposition de M. Philippe RAVAUD en remplacement de M. François GOFFINET.
 - **7.3** Nomination d'un médiateur externe dans le cadre du conflit opposant un Doctorant et son Directeur de thèse à l'Université, sous convention CIFRE (société ITWELL SAS).**Approuvé à l'unanimité. Délibération n°CR-2016-028.**
8. **Approbation des contrats réalisés à la Direction de la Recherche et de la Valorisation du 27 Mai 2016 au 16 Septembre 2016.**
Approuvé à l'unanimité. Délibération n°CR-2016-029.

Fait à Paris, le 7 Octobre 2016.

Le Président 
Frédéric DARDEL  UNIVERSITÉ
PARIS
DESCARTES

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.